

B
 Le six du mois de septembre de l'an mil sept cent  
 soixant huit est né et le jours suivant fut baptisé  
 par moi pretre soussigné Charle joseph delahaie  
 fils legitime de jean francois batteur d'huile de son  
 stile et de marie margueritte d'arras, le parain a été  
 jean charle pichon et la maraine a été marie  
 catherine joseph duplouis tous deux habitans de  
 cette paroisse et nubiles, la maraine ayant déclaré  
 scavoir écrire a signée avec moi ce present acte les  
 jours, mois et an que dessus Et le parain pour ne le  
 scavoir a fait sa marque ordinaire tous deux  
 interpellés  
 marque X de jean charle pichon L A Denielle pretre  
 marie catherine joseph duploui

B.1768.9.6

le six du mois de septembre de l'an mil sept cent  
 soixant huit est né et le jours suivant fut baptisé  
 par moi pretre soussigné Charle joseph delahaie  
 fils legitime de jean francois batteur d'huile de son  
 stile et de marie margueritte d'arras , le parain a été  
 jean charle pichon et la maraine a été marie  
 catherine joseph duplouis tous deux habitans de  
 cette paroisse et nubiles , la maraine ayant déclaré  
 scavoir écrire a signée avec moi ce present acte les  
 jours, mois et an que dessus Et le parain pour ne le  
 scavoir a fait sa marque ordinaire tous deux  
 interpellés  
 marque X de jean charle pichon L A Denielle pretre  
 marie catherine joseph duploui